

**10KM DE NARBONNE PLAGE**  
**DIMANCHE 24 juin 2018**  
**REGLEMENT DE L'EPREUVE**

**L'épreuve :**

- Course pédestre à allure libre organisée par l'A.C.N.M, le 24 juin 2018 à Narbonne Plage.
- Départ à 9h00 sur la promenade du front de mer et arrivée également. Parcours de 2 boucles de 5km.
- Les 10Km de Narbonne Plage sont mesurés officiellement selon les normes en vigueur et est conforme au règlement fédéral sur des courses sur route (FFA).
- Le parcours est qualificatif pour les championnats de France de 10km et est inscrit au Challenge Indépendant / Conseil Général de l'Aude.
- 3 courses enfants de 400m, 800m et 1200m à 10h45 (sous réserve du nombre de participants).

**Les inscriptions :**

- Le droit d'inscription du 10km est de 10€ (12 € le jour de la course), course enfant gratuite sous réserve de présentation d'une licence sportive ou d'un certificat médical de moins d'un an mentionnant sport en compétition,
- Inscription :
  - par internet sur : [www.ats-sport.com](http://www.ats-sport.com)
  - par courrier à : ACNM (10km de Narbonne Plage)- Parc des sports et de l'amitié - 4 Avenue Pierre de Coubertin - 11100 NARBONNE jusqu'18/06/2018
  - ou sur place le jour de la course de 7h30 à 8h45.
- Les dossards seront à retirer sur place le jour de l'épreuve sur présentation d'un document justifiant de son identité. Chaque concurrent portera son dossard sur la poitrine.
- Toute inscription est personnelle, ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.
- L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés FFA ou non à partir de la catégorie CADET (2001/2002).
- Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Les articles L-231-2 et L-232-3 du code du sport et la loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la santé des sportifs obligent l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir une preuve de leur aptitude à la course à pied en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical, il s'ensuit que la participation à cette épreuve est subordonnée à la présentation :
  - d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées);
  - ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
  - ou d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
  - ou d'un certificat médical de d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- Aucun autre document ne peut être accepté
- Les mineurs ne pourront participer sans l'autorisation signée des parents.

**Droit à l'image et Loi informatique et Liberté :**

- Les participants renoncent à tout droit à l'image pour les photos prises durant l'épreuve. Elles pourront être utilisées par les organisateurs à des fins professionnelles. Toute personne ne souhaitant pas que son image ou son nom apparaisse doit le faire savoir par écrit aux organisateurs.

**Ravitaillement et assistance :**

- Les accompagnateurs à vélo ne seront pas autorisés. Les coureurs devront se conformer aux prescriptions des contrôleurs disposés sur le circuit.
- 2 ravitaillements sont prévus à chaque boucle. (soit au 2,5km – 5km – 7,5km et à l'arrivée).
- Un service médical d'assistance sera mis en place.
- Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance (cf. annexe 3).
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de biens personnels, ainsi qu'en cas de défaillance physique ou psychique.
- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de neutraliser la course en cas de conditions météo ou événements imprévus pouvant nuire à la sécurité des participants.

**Résultats et classements :**

- 1 lot sera remis aux 3 premiers du scratch homme et femme ainsi qu'un lot pour les 3 premiers de chaque catégorie homme et femme (pas de cumul de récompenses).
  - Chaque coureur recevra un lot à l'inscription.
  - Des contrôles anti-dopage sont possibles.
  - Remise des prix à partir de 12h, puis apéritif offert.

**L'inscription fait office d'acceptation du présent règlement.**